var Volume DDD stimulants par 1 000 bénéficiaires par jour *(Atlas)*

Description

Nombre de doses journalières standard (DDD) remboursées d'antidépresseurs (ATC N06B) délivrés en officine publique au cours de l'année de référence, par 1 000 bénéficiaires (de 6 à 17 ans) de l'assurance maladie en Belgique par jour.

Codification
Nombre de DDD par 1 000 bénéficiaires par jour

Remarques

- Le remboursement des stimulants dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire est presque exclusivement prévu pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans accomplis chez qui on a posé un diagnostic de TDAH. Par conséquent, les chiffres de l'Atlas se limitent à cette tranche d'âge. Vous trouverez davantage d'informations sur les tranches d'âge et les indications de médication sur le site 'Trajet de soins TDA/H' et dans l'avis n° 8570 du Conseil supérieur de la Santé.
- Il s'agit ici uniquement de spécialités pharmaceutiques, à savoir des médicaments produits par des firmes pharmaceutiques. Ils sont remboursés par l'assurance maladie lorsque les conditions suivantes sont remplies :
  - Le médicament figure sur la liste des spécialités pharmaceutiques dont le remboursement est prévu par l'assurance maladie.
  - Le médicament a fait l'objet d'une prescription par un médecin, un dentiste ou une sage-femme.
  - Le médicament est délivré par un pharmacien.
- La dose journalière standard ou *Defined Daily Dose* (DDD) est l'unité de mesure internationale créée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle permet la comparaison de l'usage de différents médicaments. Il s'agit d'une estimation de la dose moyenne journalière que consomme par jour un adulte d'un poids corporel d'environ 70 kg dans son indication principale. Étant donné que le remboursement n'est prévu que pour les mineurs d'âge, cela ne peut pas non plus être considéré comme dose journalière.
- La classification ATC est un classement international créé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui répartit les principes actifs des médicaments en groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent et selon leurs caractéristiques thérapeutiques, pharmacologiques et chimiques.
- Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. En cas de domicile inconnu à cette date, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu ne sont comptabilisées que dans les chiffres du niveau 'Belgique'.
- Vous trouverez davantage d'informations dans le Chiffre-clé Atlas sur le thème de la consommation de stimulants en Belgique.

Fréquence et timing de la mise à jour : les statistiques de l'année civile 1 sont ajoutées chaque année durant le Q4.

Le plus petit niveau géographique disponible : Commune

Méthode de calcul
(Total nombre de DDD remboursées de stimulants [ATC-3 = N06B] délivrés en officine publique au cours de l'année de référence / 365) / (Nombre de bénéficiaires [6 à 17 ans] / 1 000)

Disponible

2008

Référence recommandée

IMA_AIM (23/09/2025), stat_017_003, Atlas IMA_AIM (accessed on 17/11/2026)

Code

stat_017_003_At

Variable(s) source(s)

- SS00050-Quantité
- SS00135-Code CNK
- ATC_PHAR_L-Code ATC niveau 3

Variable(s) équivalente(s)

- cube_017_003-Volume DDD stimulants par 1 000 bénéficiaires par jour
- stat_017_007-Consommateurs de stimulants
- stat_017_017-Consommateurs de stimulants très courte durée
- stat_017_018-Consommateurs de stimulants courte durée
- stat_017_019-Consommateurs de stimulants durée moyenne
- stat_017_020-Consommateurs de stimulants longue durée
- stat_017_027-Consommateurs de stimulants dont la première dose a été prescrite par un médecin-spécialiste

Mots clés

Médicaments et matériel médical,
Pathologies et handicaps

Dernière mise à jour des métadonnées	23/09/2025